

JUZIERS Infos

N° 92 février 2018

**Envolée de souhaits
pour 2018**

Ville de 
JUZIERS
www.juziers.fr

Sommaire



Mairie de Juziers
Place du Général de Gaulle
78820 Juziers
Tél. 01 34 75 28 00
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

Horaires

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,
le samedi de 9h à 12h.

Pour rencontrer vos élus, prendre
rendez-vous au 01 34 75 28 00

Philippe FERRAND

Maire
philippe.ferrand@juziers.org

Evelyne ALEXANDRE-NOEL

Adjointe déléguée aux services
à la personne et à la solidarité
evelyne.alexandre-noel@juziers.org

Thierry HACK

Adjoint délégué aux finances,
au développement économique
et aux subventions
thierry.hack@juziers.org

Valérie RAY

Adjointe déléguée à la Jeunesse
valerie.ray@juziers.org

Jean-Louis COTZA

Adjoint délégué à l'urbanisme,
l'aménagement du territoire, l'habitat,
l'environnement, aux transports, au
développement durable
jeanlouis.cotza@juziers.org

Sylviane MASSONNIERE

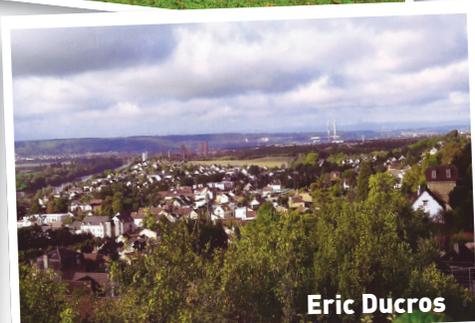
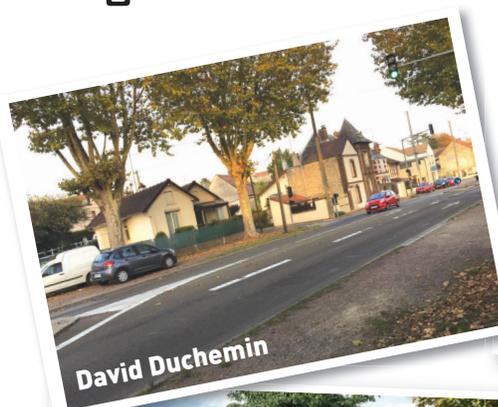
Adjointe déléguée au patrimoine,
à la culture et au sport, à la vie
associative, à la communication
et à l'animation
sylviane.massonniere@juziers.org

Alain GRAVOT

Adjoint délégué aux travaux,
à la voirie, à l'assainissement
alain.gravot@juziers.org

Juziers Infos - février 2018

Edito	3
Informations municipales	4
Communauté Urbaine	10
Développement économique	11
Aménagement du territoire	12
Solidarité	17
Enfance et Jeunesse	18
Culture	21
Sport	24
Arrêt sur Images	26
Tribune libre	29
Agenda	30



Photos du concours "Juziers d'hier et d'aujourd'hui"

Directeur de la publication : Philippe Ferrand - Rédactrice en chef : Sylviane Massonnière
Commission communication : S. Massonnière, J. Ziegler, M.A. Piederrrière, J.C. Loos, N. Cottonec-Gressien, I. Tyczynski, C. Déflubé.
Conception graphique FJD 01 34 97 50 90
Rédaction et mise en page : service communication - Crédit photos : service communication
Impression : L'Artésienne 03 21 72 78 90
Tirage 1900 ex. Imprimé sur papier certifié PEFC. Dépôt légal à parution.



Le renouvellement... dans la continuité

L'année 2017 aura été empreinte de plusieurs élections de niveau national : présidentielle, législatives et sénatoriales. Si j'ajoute à ces rendez-vous électoraux les épisodes des primaires, nous aurons eu alors quelques heures de débats parfois intéressants, souvent inaudibles mais surtout nous promettant le changement, de part et d'autre et par tous. Et nous ne pouvons pas le nier : nous devons nous familiariser avec des femmes et des hommes inconnus jusqu'alors. Ils ont succédé qui, au gouvernement qui, dans beaucoup de partis politiques à des visages devenus familiers au fil des années et pour nombre d'entre eux formatés. Pour ce qui est de ce decorum, c'est presque un sans faute.

Qu'en est-il du fond pour la gestion des collectivités ? Les méthodes ont évolué, les mots ont changé mais les difficultés vont sans doute persister.

■ Il n'est pas envisagé une baisse de notre dotation globale de fonctionnement pour 2018 mais seulement un maintien de celle de 2017. Si nous pouvons nous réjouir du dégrèvement de la taxe d'habitation pour certains foyers (80% d'ici 2020), quelle confiance attribuer à la promesse de l'Etat quant au remboursement à l'euro près pour les collectivités ? Nous avons vécu cette même promesse fin 2009 lors de la suppression de la taxe professionnelle. Aujourd'hui la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est diminuée de 18%. Ceci reste un exemple parmi d'autres baisses d'aides diverses attendues en 2018.

■ La loi SRU, loi obligeant la construction de 25% de logements à caractère social, sera confortée. Des voix se font entendre pour atteindre les 30% ! Déjà mal perçue par nos populations et difficile pour nous à appliquer sur notre territoire, cette loi obligera à "construire plus, mieux et moins cher" selon l'un des trois piliers de la stratégie logement du gouvernement. Mais au regard des réponses données, quand réponses il y a eu, par les candidats aux dernières élections sénatoriales à un courrier qui leur était adressé, aucune remise en profondeur de cette loi n'a été faite, seulement quelques aménagements.

Il est encore trop tôt pour porter un jugement sur les résultats annoncés. Il n'en demeure pas moins que l'avenir des collectivités locales reste incertain. Entre les compétences transférées obligatoirement à la communauté urbaine dont leur gestion est plutôt aléatoire et les dotations financières de l'Etat qui s'amenuisent, il nous faudra sans doute être encore et toujours imaginatif pour répondre au mieux aux demandes croissantes de services et de besoins des administrés. Mais jusqu'à quand ?

Le maire, Philippe Ferrand

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'éditorial du BMO n° 91

L'ancien employé de Heidelbergcement group était en charge de l'enquête publique concernant la protection de l'eau potable, source et captage de Sailly - Drocourt qui a eu lieu entre le 5 janvier et le 6 février 2017. Cela ne concerne donc pas l'enquête publique qui sera organisée sur le projet d'extension des carrières de calcaire du Vexin.

Du renfort au service technique

Depuis la création de la communauté urbaine GPS&O, trois agents du service technique ont été transférés au 1^{er} janvier 2017 représentant l'équivalent de trois temps pleins sur les compétences voirie et assainissement. Or, dans l'équipe, tous les agents assurent des tâches polyvalentes supplémentaires en dehors des missions spécifiques voirie et espaces verts. Enfin, un agent a demandé sa mutation.

Il a fallu réorganiser le service et penser un nouveau mode de fonctionnement afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts non communautaires, les services aux associations, aux habitants et les manifestations communales.

Eric Mauger, technicien principal a été nommé responsable du service technique et des travaux. Deux agents ont été recrutés en CDD d'un an ; l'un pour remplacer l'agent muté, un deuxième pour permettre de faire face aux différents travaux d'entretien restés inachevés. Un bilan sera effectué en fin d'année.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'unanimité.



Julien de Bel Air et Alain Lemoine

Gare aux distraits !

Le disque bleu permet de stationner gratuitement durant une heure et demie sur les zones bleues situées dans le centre-ville.

Le dépassement du temps imparti ou la non-présentation du disque sur le tableau de bord du véhicule sont sanctionnés par une amende. Jusqu'alors d'un montant de 17€, **le PV est passé à 35€ depuis le 1^{er} janvier 2018.**

Il s'agit d'une décision de l'Etat dans la réglementation générale du Code de la route qui s'applique également aux autres infractions comme le stationnement unilatéral alterné etc...

Elle s'applique à l'échelle nationale. La commune de Juziers ne décide en aucun cas du montant de cette amende. Seules les villes disposant d'un stationnement payant peuvent choisir le montant d'un forfait post-stationnement.

Nouvel inspecteur d'académie

Depuis la rentrée, Albert Cortès a succédé à Brigitte Fauque en qualité d'inspecteur de l'Education nationale pour la circonscription de Meulan-en-Yvelines.

Ses principales missions :

- ▀ Assurer la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes et les écoles.
- ▀ Evaluer les enseignants.
- ▀ Inspecter et conseiller les personnels enseignants du 1^{er} degré.
- ▀ Contribuer au management de ces personnels pour leur déroulement de carrière.

On lui souhaite la bienvenue !

Vols à la fausse qualité, prévenir et agir

Samedi 25 novembre au Centre du Bourg, une quarantaine de personnes est venue écouter Fabienne Boulard, Major de Police, nous expliquer les ruses des voleurs à la fausse qualité. De quoi parle-t-on ? Le vol à la fausse qualité : c'est le terme utilisé pour désigner des vols le plus souvent commis au domicile de personnes âgées par des malfaiteurs se présentant comme des professionnels. Ces faux policiers, postiers, plombiers, agents EDF, employés de mairie, assistantes sociales ou ramoneurs, abusent de votre crédulité pour s'introduire chez vous. Ils se présentent à deux, l'un retenant l'attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole vos objets de valeur et vos liquidités.

N'ouvrez pas la porte à n'importe qui !

Quand quelqu'un sonne à votre porte :

- Ne laissez entrer personne chez vous sans faire les vérifications d'usage.
- Si la personne se présente à l'interphone ou à votre porte : utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas .
- Demandez à voir la carte professionnelle recto-verso et l'ordre de mission ou le justificatif de passage même si la personne est en uniforme.
- Si vous souhaitez vérifier la qualité de l'inconnu, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession et non ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

Quand quelqu'un s'annonce chez-vous :

- Si vous êtes avisés du passage d'une personne par téléphone, courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, vérifiez auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge ou vos voisins.
- En cas de doute, proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Ne quittez pas l'individu, accompagnez-le dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

Règle élémentaire à respecter :

- Évitez de mettre sur votre boîte aux lettres les mentions "Madame X, Veuve Y".
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Vérifiez toujours la présence de vos effets personnels de valeur après le départ d'un inconnu.

La carte professionnelle de police :

- Format d'une carte bancaire, plastifiée, elle est dotée d'une puce électronique.
- Demandez à voir le verso de la carte. Souvent, dans le cas de fausses cartes le verso n'est pas réalisé.

■ La police n'a pas à entrer chez vous ; faites le 17 pour demander confirmation.

Lors de cette action, les faux policiers se sauvent ; ne raccrochez pas et informer la police afin qu'ils ne continuent pas auprès d'autres personnes. Essayez de noter par écrit la physionomie, les couleurs de vêtements, les détails, afin de les transmettre le plus précisément possible.

Vous venez d'être victime d'un vol à la fausse qualité :

- Avisez en priorité les services de police, avant tout autre personne (chaque seconde qui passe réduit les chances d'arrêter rapidement vos agresseurs).
- Informez calmement votre interlocuteur des éléments dont vous disposez : adresse de votre domicile, description des auteurs, direction de fuite et moyen de locomotion...
- Préservez les traces et indices - ne touchez à rien avant l'arrivée de la police.

L'uniforme et les attributs "Police" :

- En tenue, apposition de bandes réfléchissantes "Police" sur la poche de la chemise ou du blouson.
- Port de la casquette siglée "Police".
- Port d'un matricule sous la bande réfléchissante "Police".
- En civil, port d'un brassard orange siglé "Police".
- Port d'un matricule sur le brassard orange siglé "Police".

Restez prudents, vigilants et méfiants !

Personne n'est à l'abri !



CALCIA, deux avis exprimés

Lors du conseil municipal du 14 septembre 2017, il a été demandé au conseil de porter un avis de principe sur le projet d'extension de la carrière. Une majorité s'est prononcée contre l'extension. Cela étant, il vous est proposé de connaître les deux avis divergents.

A 69,5% les élus de Juziers ont dit NON à Calcia !

Si nous ne pouvons que nous féliciter du fait que le conseil municipal de Juziers se soit récemment prononcé sans équivoque contre le projet d'extension des carrières Calcia, encore faut-il maintenant que les pouvoirs publics s'emparent pleinement du dossier et que des actions de sensibilisation continuent à être menées.

Tel a été, en effet, le mot d'ordre des nombreux élus de tous bords politiques, et notamment de notre député Michel Vialay, présents à la manifestation qui a eu lieu à Mantes le 14 octobre dernier.

Certains que plus nous serons à soutenir la cause et plus nous aurons de chances d'éviter à notre territoire des transformations irréversibles que les générations futures ne pourront que regretter, le conseil municipal de Juziers a voté massivement contre le projet d'extension des carrières Calcia.

En cela, il a rejoint les 46 communes avoisinantes qui ont signé la pétition contre le projet d'extension du cimentier.

Pour préserver l'environnement et la santé de nos enfants

En effet, sur le volet de la santé publique et de la protection de l'environnement, le projet d'extension des carrières aurait pour conséquences incontestables :

- de porter atteinte à l'intégrité physique du parc naturel régional du Vexin français, reconnu en tant que tel pour la richesse de son patrimoine naturel et culturel ;

- de polluer davantage l'air de notre territoire, déjà extrêmement pollué comme tout le monde le sait, par l'émission notamment de particules fines et de dioxyde de carbone ;

- d'apporter des nuisances sonores et de polluer visuellement nos paysages ruraux.

Par ailleurs, le projet est dangereux pour les nappes phréatiques présentes dans le sous-sol du lieu d'exploitation. En effet, ces nappes phréatiques alimentent

la Montcient qui permet de distribuer en eau potable 65.000 habitants des communes avoisinantes dont d'ailleurs une partie des habitants de la commune de Juziers.

Enfin, et ce n'est pas la moindre de nos craintes, ce projet est possiblement, à terme, la facile solution à l'inextricable question de la gestion des déchets qui se posera au moment de la fermeture du centre de Guitrancourt en 2040.

Pour préserver l'emploi local

Sur le volet économique qui a tendance à trop cristalliser le débat, le cimentier tente de nous prendre en otages en disant que si son projet d'extension ne se réalise pas ce sont 103 emplois (en réalité 97) qui disparaîtront. C'est faux. Les emplois Calcia sont des emplois pour lesquels sont recherchés de manière exacerbée les gains de productivité. Si le groupe allemand Heidelberg, nouveau propriétaire, de la cimenterie de Gargenville veut garder son rang, il va inévitablement devoir procéder à sa restructuration et à sa modernisation en recourant notamment à la robotisation.



D'ailleurs, il est à noter que la productivité de l'usine Calcia de Gargenville est bien moindre que celles des 9 autres usines Calcia en France. Ainsi, il suffit de comparer sa production annuelle de 600.000 tonnes et ses 97 salariés à celle de l'usine mosellane de Rombas avec sa production de 650.000 tonnes et ses 54 salariés... Il est donc tout à fait illusoire de penser que les 97 emplois actuels seront pérennisés si le projet se concrétise. A terme, les effectifs de l'usine de Gargenville approcheront inéluctablement la cinquantaine de salariés. Il ne s'agit pas là de quantité négligeable car en tout état de cause il est toujours attristant pour les intéressés comme pour les élus d'un territoire comme le nôtre de voir disparaître des emplois. **C'est pourquoi nous nous battons également pour que le site, à fort potentiel, fasse l'objet d'une reconversion.**

Cependant, vos élus ont constaté qu'en réalité ce sont près de 120 emplois directs qui sont menacés par le projet d'extension des carrières sans compter les emplois indirects, difficilement quantifiables par définition mais non négligeables, qui disparaîtraient.

En effet, le golf de Sailly fermerait inévitablement, selon sa direction, si le projet d'extension se réalisait. Or il compte 53 salariés en moyenne auxquels il faut ajouter 17 salariés attachés aux concessions présentes sur le domaine et 7 emplois divers soit 77 emplois.

Par ailleurs, sur le territoire de Brueil-en-Vexin, on peut évoquer également, et sans que la liste soit exhaustive,

les cas de l'entreprise de BTP Binet de la ferme du St Laurent qui se situe sur le terrain où l'exploitation est prévue, du Centre équestre La Cavale, de la ferme du Haubert et des agriculteurs qui perdraient leur outil de travail à hauteur de 550 hectares.

Alors, même pour ceux qui estiment que le seul combat légitime est celui de l'emploi, il est de la responsabilité des élus de s'opposer au projet de l'entreprise Calcia pour préserver l'emploi local.

En effet, nous estimons que la préservation de l'emploi local, de notre patrimoine environnemental, de notre santé ainsi que de celle des générations futures doit être au cœur de nos préoccupations et légitime la mobilisation sans faille de tous les Juzièrois.

Participez à l'enquête publique

Lorsque l'enquête publique sera ouverte, nous vous inviterons à venir en mairie faire part de vos doléances.

C'est le seul moyen officiel de donner votre avis : utilisez-le. Il sera déterminant.

En attendant, soyez certains que vous pouvez compter sur notre engagement pour défendre les intérêts de notre territoire et n'hésitez pas à transmettre vos souhaits et remarques sur ce projet et l'avenir de notre commune en utilisant les outils à votre disposition sur <http://www.juziers.fr>.

Ciment Français, notre besoin... notre avenir ...

Jeudi 14 décembre 2017, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) organisait un débat sur l'Extension des carrières de calcaire vers Brueil-en-Vexin et son corollaire la poursuite de l'exploitation de la cimenterie de Gargenville.

Les principaux thèmes abordés étaient : le déroulement de la procédure; la destruction du paysage ; la pollution ; l'emploi ; la nécessité de produire du ciment, notamment sur le site de Gargenville.

Sur la transparence de la procédure,

selon les opposants au projet celle-ci représenterait un déni de démocratie mais l'organisation même du débat par GPS&O vient les contredire. Et avant n'ont-ils pas organisé une manifestation dans les rues de Mantes-la-Jolie; n'ont-ils pas obtenu que des conseils municipaux délibèrent sur l'extension de la carrière, celui de Juziers a procédé à ce vote de principe le 14 septembre 2017. Ciments Calcia a déposé, dans le respect de la réglementation en vigueur, un dossier de demande d'autorisation

d'exploiter et a accepté de présenter son projet devant toutes les assemblées qui le désiraient et d'en communiquer les éléments écrits correspondants.

Enfin, dans le cadre de cette procédure, une enquête publique sera organisée et permettra à chacun de donner son avis. Ces règles garantissent la démocratie et nous protègent de tout excès de pouvoir.

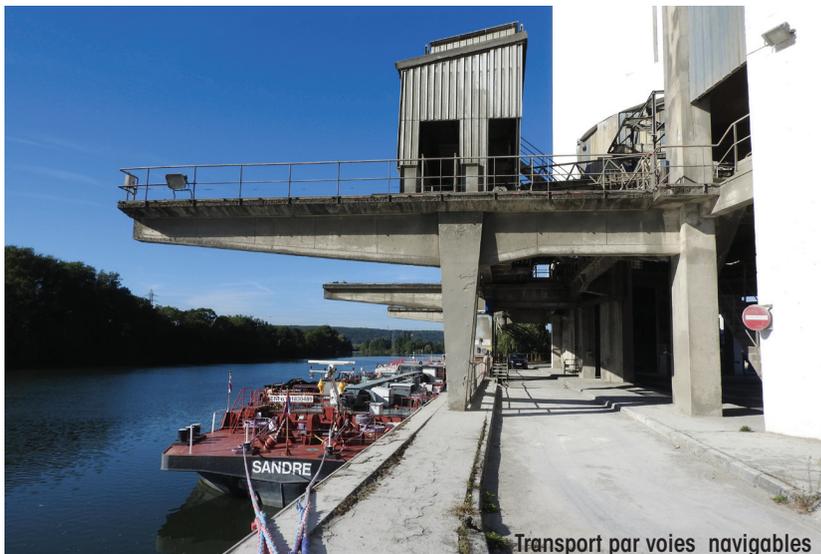
Sur la modification du paysage,

l'exploitation d'une carrière entraîne effectivement un changement d'aspect des sites. Les obligations réglementaires contraignent l'exploitant à assurer un aménagement paysager pendant la période d'exploitation et, à l'issue des différentes phases à réhabiliter le site, notamment en restituant aux agriculteurs des terres arables de qualité.

Infos Municipales

Selon le Maire de Guitrancourt la revalorisation des terrains sur sa commune est, depuis plusieurs années déjà, exemplaire. Autre exemple, la rehabilitation des carrières de Limay et de Juziers a permis de créer des espaces de biodiversité remarquables.

Sur la pollution atmosphérique, la production de ciment libère du CO₂ et des oxydes d'azote. Si le gaz carbonique, qui d'ailleurs ne présente aucun effet nocif sur la santé, ne peut aujourd'hui être capturé, les émissions d'oxydes d'azote sont fortement réduites par la mise en œuvre d'un traitement des fumées.



Quant aux poussières, elles peuvent être captées en quasi-totalité par les filtres à manches, sans risque de perturbation et de rejet accidentel.

Enfin la réglementation oblige l'entreprise à mettre en œuvre les meilleures technologies disponibles pour limiter au mieux ces émissions.

Sur la pollution des sols et des eaux, l'extraction du calcaire se faisant uniquement à l'aide de moyens mécaniques, elle n'est la cause d'aucune pollution chimique des sols. Les opposants à l'extension de la carrière affirment, sans produire aucune étude, que la diminution de la couche de calcaire diminuerait la qualité des eaux au risque de la rendre impropre à la consommation ; mais, comme nous le savons tous, le calcaire est un matériau qui ne filtre pas les produits liquides tels que les nitrates, les glyphosates et autres pesticides, son épaisseur n'impacte donc pas la qualité des eaux.

Sur le risque pour l'emploi, si chacun reconnaît que l'arrêt de la cimenterie de Gargenville aurait pour conséquence la disparition de 110 emplois directs et 350 emplois induits chez les sous-traitants, il est infondé de prétendre que l'extension de la carrière provoquerait des suppressions d'emplois. Qui pourrait croire que le golf de Sailly va perdre ses golfeurs, que les clients de la ferme du Haubert vont s'en détourner et se ruer dans les hypermarchés ? La cimenterie existe depuis 1921, a-t-elle empêché le tourisme, pour exemple, le développement de l'Île Verte, située à 2,5 km, dans laquelle des parisiens viennent se reposer chaque fin de semaine. Pourquoi aujourd'hui serait-elle un obstacle à la croissance des activités touristiques sur notre territoire ?

Sur la qualité de l'air qui nous environne : chacun pourra vérifier sur le site d'AIRPARIF (...) que l'air que nous respirons à Juziers est de bonne qualité.
airparif.asso.fr/etat-air/air-et-climat-commune/ninsee/78327

Sur le besoin que nous avons du ciment produit par la cimenterie de Gargenville, Les besoins actuels de la région Ile-de-France sont de 3 millions de tonnes de ciment par an ; l'usine de Gargenville, dernière cimenterie d'Ile-de-France, produit 600 000 tonnes de ciment annuellement ; notre région est donc en déficit de production par rapport à ses besoins. Compte tenu des grands projets en cours ces besoins devraient encore augmenter.

Certains prétendent que le bois, la pierre, l'argile ou les gravats peuvent remplacer le ciment ; mais soit la ressource, soit les conditions de leur extraction, ou de leur valorisation et leurs capacités techniques ne permettent pas une telle substitution. L'arrêt de l'usine de Gargenville ne ferait que déplacer une source de pollution, en alourdissant le bilan environnemental notamment par l'augmentation des flux de transport pour l'acheminement du ciment dans la région ; transport qui, nul ne peut le contester, est une des principales sources d'émissions de CO₂, d'oxydes d'azote et de particules fines.

Le refus de l'extension des carrières de calcaire entrainera la fermeture de l'usine de Gargenville causant la perte immédiate de 460 emplois sans pour autant améliorer l'environnement. Ce refus n'aura d'autre conséquence que d'augmenter la pollution totale au détriment de la santé de tous. Notre intérêt particulier serait-il donc supérieur à l'intérêt général ?

Flash frelon asiatique

Originaire du continent asiatique, ce frelon a été introduit accidentellement en France en 2004 dans la région Aquitaine. En 2012, le ministère en charge de l'agriculture et de l'environnement a annoncé son classement en danger sanitaire de deuxième catégorie et en espèce toxique envahissante. Depuis 2014, la progression du frelon asiatique en Ile-de-France est impressionnante.

Observer et repérer les nids primaires

De mars à juin, vous pouvez observer des nids primaires. Ils sont pour la plupart situés à moins de trois mètres de hauteur et d'une taille allant d'une balle de ping-pong à celle d'une mandarine.

Les nids sont généralement situés dans des endroits abrités de la pluie et du vent : abris de jardin, pente de toit, auvent... Le nid primaire n'est habité que par la reine.

A la fin du printemps, il sera abandonné à la faveur d'un nid secondaire plus gros puis tertiaire situé dans les arbres en hauteur pouvant abriter quelques milliers d'individus.

Il est donc nécessaire d'agir sur ces nids primaires afin d'éviter l'apparition de nids plus dangereux et problématiques à détruire.

Comment lutter ?

La lutte repose sur la destruction des nids. Elle doit toujours être effectuée avec précaution car son approche déclenche des réactions de défense et d'agressivité des frelons asiatiques. Celle-ci doit être réalisée par des professionnels formés. Le piégeage doit être effectué seulement près des ruches où la présence du frelon est effective et fait partie intégrante de la protection des ruchers.

A qui signaler ?

Je signale auprès de Fredon Ile-de-France :
j.burel@fredonidf.com

Outils d'information pour vous aider :

- Sur le site www.fredonidf.com
- La newsletter Flash Frelon Asiatique à laquelle vous pouvez vous abonner auprès de accueil@fredonidf.com

Nid primaire



Nid secondaire



Nid tertiaire



Frelon asiatique : thorax noir et pattes jaunes



Schéma directeur d'assainissement à l'étude, SDA

Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Juziers date de 2003. Une grande partie du programme d'actions comprises dans ce document a été réalisée. Il faut cependant lancer une révision car l'évolution urbanistique et démographique entraîne une augmentation du nombre de constructions et de foyers à raccorder. De plus, le dernier dossier de régularisation de rejet en Seine, ainsi que l'arrêté préfectoral s'y rattachant cible des améliorations obligatoires à apporter et d'importants travaux de mise en conformité du système de traitement des eaux.

Un programme de révision a donc été engagé, sous la compétence de la communauté urbaine, depuis le mois de mars 2017. Cette étude démarrée en avril 2017, porte sur l'ensemble du territoire de la commune de Juziers pour le volet assainissement des eaux usées et le zonage pluvial, s'appuie sur les évolutions ci-dessus et doit également prendre en compte l'impact des eaux météoriques et parasites sur la station d'épuration. Deux points sont particulièrement concernés par ces dernières : le bassin versant de la route de la Chartre ainsi que celui du chemin d'Ablemont à Oinville et du chemin des Nivingt Prés. Le programme d'étude se déroule en 4 phases distinctes :

La première phase - environ 6 mois

Elle consiste dans un premier temps à réaliser un inventaire de l'existant, analyse du site, de l'habitat, de l'environnement, recensement des riverains assainis en non collectif etc. Cette phase établit également un pré-diagnostic et une reconnaissance de terrain : réseaux, ouvrages particuliers, hydrographie, ... Lorsque ces différents relevés sont effectués vient le temps de localiser et de sectoriser les différents désordres sur le réseau. Les rapports de cette première partie ont été remis à la CU.

La seconde phase - environ 3 mois

Elle doit proposer des scénaris et comparer les solutions technico-économiques, étude d'aptitude des sols à l'épuration, dispersion des eaux, assainissement des eaux usées domestiques, gestion des eaux de pluie et de ruissellement, etc. Le rapport de phase a été remis à la communauté urbaine fin décembre 2017. Suite à ce rapport de phase 2, la collectivité choisira les solutions à retenir et à mettre en œuvre.

La phase 3 - environ 3 mois

Elle sert à établir un programme d'actions, à hiérarchiser et à planifier, actualisation des données de l'étude de 2003, hiérarchisation des actions à mener, financement prévisionnel, validation du futur schéma directeur d'assainissement.

La dernière étape - environ 3 mois

Elle consiste à déterminer le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, actualisation des zones d'assainissement, proposition des dossiers de mise à enquête publique des zonages EU et EP, réunion de concertation avec le commissaire enquêteur, modifications éventuelles post-enquête publique.

Une déchetterie réservée aux professionnels

SOTREMA, partenaire de GPS&O dans le domaine de la collecte de ses déchets, diversifie ses activités en ouvrant au 1^{er} mars 2018 **une déchetterie réservée aux artisans, commerçants et auto entrepreneurs.**

Mode opératoire

- Le professionnel se présente au volant de tout type de véhicule de la camionnette au 44 tonnes
- Il badge puis effectue sa pesée
- Il décharge en étant guidé par le personnel de la société SOTREMA
- Il paie sur place ou à réception de facture mensuelle

Atouts supplémentaires

- Une grande amplitude d'ouverture dès 6h du matin
- Proximité de l'autoroute A 13

Rappel

- Les déchetteries publiques sont interdites aux artisans
- La législation oblige les professionnels à traiter leurs déchets



Développement Economique

Agence postale communale

Maintien du service public de proximité

Pour des raisons financières, le groupe La Poste procède à la vente d'un certain nombre de bureaux de poste dont celui de Juziers. Le projet communal, mené conjointement avec les acquéreurs des locaux et après démolition du bâtiment existant, prévoit d'installer une pharmacie au rez-de-chaussée, des professionnels de santé au premier étage et des appartements au second niveau.

L'activité postale sera reprise par la mairie à l'exception de la partie financière. Cette agence postale communale assurera les services d'affranchissement, dépôt et retrait des colis, vente de timbres, gestion des recommandés, colissimo. Ce poste sera tenu par le personnel communal mais indemnisé par La Poste. L'aménagement des locaux sera également pris en charge.

La mise en place de ce service permettra **un temps d'ouverture au public beaucoup plus important, identique aux horaires de la mairie**, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 en semaine et de 9h à 12h le samedi et non plus par demi-journées comme actuellement.



La volonté de la municipalité est de ne pas laisser disparaître le service public dans la commune. C'est pourquoi l'agence postale communale sera installée au sein de la mairie.

Accompagnement mère et nourrisson

Les femmes enceintes et les nourrissons sont des patients très limités dans la prise de traitement. Le rôle de l'ostéopathe est alors considérable. L'objectif des séances d'ostéopathie est d'apporter le meilleur confort pour vivre une grossesse et un accouchement.

Les futures mamans, au cours de leur grossesse, peuvent consulter sans modération. Elles peuvent rencontrer plusieurs symptômes, douleurs musculaires ou troubles du système digestif. Lorsque celle-ci se passe bien, la préconisation est de consulter une fois par trimestre, pour accompagner le corps à s'adapter aux changements et à se préparer pour l'accouchement.

La naissance arrivée, une fois que chacun a pris ses marques, une séance post-partum est conseillée. Il est important de prendre en considération la transformation du corps de la maman pendant ces 9 mois, mais également la prise en compte de tous les chocs hormonaux ayant un impact sur le corps. L'ostéopathie apporte une accalmie et un soulagement sur l'organisme.

Les nourrissons ont également besoin d'être pris en charge. La transition brutale entre le confort dans le ventre de maman, à un environnement plus froid et toutes ces contraintes subies durant l'accouchement, son corps doit se soumettre à ces nouvelles règles, jusqu'ici, inconnues pour lui.

A tout ceci, s'ajoute les petits tracas des bébés, suite au manque de maturité des organes et de la construction de son système immunitaire. Il est possible de rencontrer des troubles digestifs et du transit, l'intégration du cycle jour-nuit, ainsi que son environnement. A cela, l'ostéopathie permet d'apporter une réponse en profondeur et des résultats positifs.

La vie d'un nourrisson ne débute pas à la naissance, mais bien avant, dès la fécondation. La complexité de la grossesse et de l'accouchement sont à prendre en compte. L'ostéopathie permet d'accompagner la mère et son nourrisson vers de meilleures conditions physiologiques et physiques.

Contact : Elodie Tribhou 06 67 71 35 09

Aménagement du Territoire

N'y allons pas par quatre chemins !

Libérée de la compétence voirie, la commune décide de mener une campagne de réhabilitation des chemins forestiers.

Juziers est riche en sentes et autres chemins communaux. Ces voies sont autant de portes ouvertes vers le Vexin et sont des "lieues" de promenade et d'agrément fort appréciées de chacun. Elles sont incontournables pour les agriculteurs, les chasseurs et autres forestiers.

Le temps et l'usage produisent leurs œuvres destructrices et forment des ornières en zones marécageuses.

Soucieux de ce constat, la commission environnement a sollicité l'aide et le conseil de l'Office National des Forêts.

L'ONF devrait aider à préparer un programme de remise en état et d'entretien des chemins et parcelles communaux de la forêt.

La promenade perd de son charme et de sa convivialité au point de remettre en question l'itinéraire du GR 2 et du PR 10 qui traversent notre massif.

Un suivi de cette action sera développé dans un prochain bulletin municipal.

La fibre optique, accélérateur de modernité

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Engagement d'Investissement (AMEI) organisé par le Département des Yvelines et le Syndicat Mixte Ouvert "Yvelines Numériques" début 2017, TDF, spécialiste de la diffusion et partenaire de tous les acteurs du numérique a soumis un plan pour déployer un réseau en fibre optique sur l'intégralité de la zone rurale des Yvelines et ce, sur fonds propres.

Son projet, jugé le plus abouti par la Collectivité, a ainsi été retenu officiellement le 30 juin 2017. Ainsi, TDF, via sa filiale Yvelines Fibre, investira 120 Millions d'euros pour assurer la complétude de la couverture en infrastructures numériques dans les Yvelines. Yvelines Fibre développera également les réseaux d'ores et déjà déployés par le Département afin d'offrir encore plus de services aux collectivités et aux entreprises. Au total, ce projet prévoit de desservir en trois ans plus de 110 000 logements, répartis sur 158 communes, afin de leur permettre de disposer de débits performants.

La commune de Juziers devrait être équipée de la fibre optique courant 2019.



Aménagement du Territoire

Eglise Saint-Michel, patrimoine préservé

Les travaux de la tranche conditionnelle TC1 ont débuté à la fin du printemps 2017 pour une durée d'environ 7 mois. Ces travaux concernaient en particulier la totalité du transept, Nord et Sud.

- Vérification de l'ensemble de la maçonnerie.
 - Remplacement de toutes les pierres défectueuses.
 - Nettoyage de la totalité des joints, reprise et patine si nécessaire.
 - Création d'un fossé côté nord afin d'éviter les problèmes causés par l'humidité.
 - Edification d'un mur de soutènement.
 - Réalisation d'une courette pavée afin de canaliser les eaux pluviales.
 - Réouverture de la porte située au nord du chœur et remise en place d'une porte en bois.
 - Remplacement par l'entreprise de menuiserie des abat-sons du clocher.
 - Renouvellement de toutes les anciennes gouttières et descentes en zinc par du cuivre.
 - Dépose de la totalité de la toiture du transept et celle du chœur côté nord, vérification de la charpente et remaniement léger suite au mauvais état de quelques pièces de bois.
 - Changement de tous les liteaux et des tuiles.
- La commune bénéficie donc d'une garantie décennale sur la remise à neuf de la toiture.
- Réouverture d'une baie dans le transept nord et mise en place d'un nouveau vitrail.



- Nettoyage et réparation si nécessaire de l'ensemble des vitraux du transept.
- Remplacement de toutes les grilles de protection par des grilles en cuivre.
- Pose d'une rambarde de protection sur le mur et d'un portillon d'accès à la courette pavée.

Cette tranche de travaux représente un investissement d'un **montant de 289 953€ HT dont 183 540€ HT de subventions** (D.R.A.C., Région et Département, Fondation du Patrimoine), **reste à la charge du budget communal 106 413€ HT.**

La dernière tranche de travaux extérieurs à venir TC2 concerne la remise en état de la nef, des deux bas-côtés, du pignon ouest et du portail principal. Ces travaux permettraient de mettre totalement hors d'eau l'ensemble de l'édifice. **Ces travaux restent conditionnés par le vote du budget 2018.**

MENUISERIE LEBREDONCHEL

Tout agencement

Ameublement, Cuisine,
Dressing, Salle de Bain,...
Escaliers, Parquets, Portails,...
Fenêtre bois, Alu et PVC,
Neuf et rénovation.

5 impasse de l'Hôtel de Ville

78820 JUZIERS

tél : 01 34 75 26 92

STEPHANE VALLIER

Voyant Médium

01 34 74 89 65

*Consultation en cabinet
ou par téléphone
uniquement
sur rendez-vous
de 9h à 19h
fermé le mardi
et le dimanche*

4 rue des Louvetières
« Au gré du Vent »
78820 JUZIERS

Paiement sécurisé
par carte bancaire

HAPPY FACTORY

MHC PIZZA

PIZZA • BURGER • SNACK

FAIT MAISON

A EMPORTER
OU EN LIVRAISON

Mardi au jeudi : 11h 14h - 18h 22h
vendredi & samedi : 11h 14h - 18h 22h30
dimanche : 18h 22h

☎ 01 34 92 92 43
78, avenue de Paris - JUZIERS

Aménagement du Territoire

Réglementation, plantations et voisinage

Vous pouvez planter librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin ou de la voirie communale. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Règle générale

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

A noter : si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain.

Sanction

Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale :

■ à moins que ces plantations, situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété, existent depuis au moins 30 ans ;

■ à moins que ces plantations, situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété, dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans.

Vous pouvez adresser à votre voisin un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Règle d'entretien

Plantations mitoyennes

Si vous êtes copropriétaire avec votre voisin d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre), chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite.

Branchage

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal d'instance.

Racine, ronce, brindille

Si des racines, des ronces ou des brindilles empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Règle de cueillette

Plantations mitoyennes

Les produits des plantations mitoyennes (fruits, fleurs...) appartiennent pour moitié à chacun des copropriétaires. Leur cueillette doit être faite à frais communs quelle que soit sa cause :

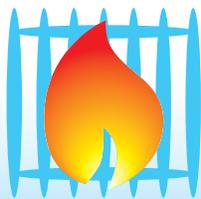
- naturelle (les fruits tombent tout seuls),
- chute provoquée (par secousse par exemple),
- ou cueillette directe.

Plantations appartenant au voisin

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété.

En revanche vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

Et f. MOREAU



Maintenance
Dépannage
Chauffage
Eau Chaude

06 78 78 39 44 - 01 34 74 41 04

etsf.moreau@orange.fr - 4, avenue de Paris - 78820 Juziers

CARNOT AUTOMOBILES



CORADAS José

Mécanique - Carrosserie
Vente véhicules neufs
et occasions

01 34 74 01 80

8, Boulevard Carnot - 78250 Hardricourt
carnot.automobiles0978@orange.fr

TAXI de JUZIERS

Gilles Heulin

Toutes distances

Aéroports - Gares - Plis et Colis



Tél : 06 09 32 38 80

Conventionné Sécurité Sociale

Commune de stationnement : Juziers

Ent Christophe GORON



PLOMBERIE
CHAUFFAGE
RAMONAGE



Tél.: 01 30 42 70 34
78440 GARGENVILLE

E-mail : eurl-christophe-goron@wanadoo.fr

Salon de beauté et UV
Coiffeur visagiste

Sandrine. M

01 34 75 61 30

22 rue de la poste 78820 Juziers
salonsandrine.m@hotmail.com

Lundi : 9h-12h - 14h-19h

mardi : 9h-12h - 14h-19h

mercredi : fermé

jeudi : 9h-12h - 14h-19h

Vendredi : 10h-21h

Samedi : 9h-17h

BCG

Chauffage Bois & Granules

Vente - installation - Entretien

Didier Sauvez

06 08 41 77 40

didier.sauvez@orange.fr

www.chauffage-bois-granule.com



35 rue Blanche Pierre - 78820 Juziers

Seniors... A vos valises !

Après la Dordogne, la Bretagne et l'Île de Ré, c'est vers la vallée de la Loire entre Blois et Chaumont que nos Aînés se dirigeront fin juin.

Ils résideront pendant une semaine au domaine de Seillac au sein d'un magnifique parc boisé avec étang. C'est dans cette superbe région marquée par l'histoire qu'ils pourront se plonger dans la vie des châteaux de François 1^{er} et celle du pittoresque village troglodytique de Bourré.

Encore quelques places disponibles

Ils comprendront la complexité d'une ferme céréalière et admireront le savoir-faire de l'artisan maître verrier. Ils apprécieront aussi sans aucun doute les produits de bouche authentiques des producteurs locaux qu'ils rencontreront chez eux pour en déguster les produits : vins, fromages de chèvre, champignons.

Bien entendu, toutes ces visites culturelles laisseront du temps pour la détente : pétanque, belote, pêche à la ligne, piscine, farniente, balade et bonne humeur !

A votre écoute

Si vous rencontrez des difficultés suite à certains événements de la vie, l'Assurance Maladie et l'Assurance Retraite peuvent vous accompagner dans certaines de vos démarches pour :

- accéder à vos droits retraite,
- obtenir un conseil pour la prise en charge de vos soins et/ou accéder à une complémentaire santé (ACS),
- vous orienter vers des dispositifs de prévention santé,
- vous préparer à votre retour à domicile après une hospitalisation avec les aides adaptées à vos besoins,
- vous aider à contribuer à l'amélioration de vos conditions de vie par la mise en œuvre de services et d'aides à la vie quotidienne,
- vous aider à aménager votre logement avec des conseils pratiques, le financement de travaux d'isolation thermique, des petites aides techniques ou des travaux d'adaptation.

Pour plus d'information, rendez-vous sur :
www.ameli.fr
ou www.lassuranceretraite-idf.fr
ou www.mes-aides.gouv.fr
ou contactez le : 3646

Initiative positive,

L'outil informatique utilisé par la collectivité doit être régulièrement modernisé. A Juziers, le matériel changé n'est pas simplement jeté mais recyclé de façon réfléchie et durable. Les PC, écrans, claviers et autres objets numériques, stockés depuis longtemps ont été confiés à l'association Ecodair.

Ecodair est basée à Paris et reconditionne les ordinateurs portables et fixes. Elle emploie des personnes handicapées psychiques ou en insertion. Elle revend des ordinateurs remis à neuf, de haute gamme de par leurs caractéristiques et leur qualité.

Par cette initiative, la commune œuvre à trois niveaux :

- écologique par un recyclage méthodique sans perte ni pollution,
- solidaire par l'emploi en insertion de personnes handicapées psychiques,
- social, par le don de matériel devenu obsolète qui, une fois recyclé, sera offert à des personnes dans le besoin ou vendu à très bas prix à d'autres associations.

Sensible au respect de la personne et de l'environnement, la commune poursuit ses actions dans ce sens. Aidez-nous à trouver d'autres idées.

TAP, leur devenir

Les Temps d'Activités Périscolaires ont été mis en place à Juziers en septembre 2014 suite à la réforme des rythmes scolaires.

La commune a fait le choix de proposer des temps d'activités diversifiés pour favoriser l'accès de tous les enfants à des pratiques sportives et culturelles. Ces activités se déroulent de 15h45 à 16h30, après les heures de cours, dans l'enceinte des écoles.

Cette année, les communes ont eu le choix de revenir sur cette disposition et de rétablir la semaine de quatre jours. Afin de laisser le temps aux familles, au personnel mais aussi aux associations de revoir leur organisation, la commune de Juziers a souhaité renouveler son fonctionnement et a décidé de conserver les activités périscolaires pour cette année 2017-2018. Après trois ans de fonctionnement, le constat est mitigé.

Le retour de la cinquième matinée de travail permet plus d'attention des enfants et facilite donc les apprentissages. Mais des interrogations demeurent à la fois sur l'alourdissement des semaines et sur

l'accroissement de la complexité des journées des enfants - soit, précisément, ce à quoi le changement de rythmes devait remédier. Journées chargées et morcelées, siestes tronquées et plus de mercredi pour souffler... Ces effets sont notamment ressentis en maternelle.

Cette année, les communes ont eu le choix de revenir sur cette disposition

De plus, l'État a laissé entendre que le fond d'amorçage qui vient en aide aux communes pour financer les activités périscolaires, serait garanti jusqu'en 2019. Après cette date, il pourrait être maintenu uniquement pour les communes les plus pauvres. Sans aide de l'État, il sera difficile de proposer les mêmes activités. Effectivement, aujourd'hui l'aide de l'État, de 50 euros par élève et par an, ne permet pas de couvrir tous les frais engagés. Afin d'anticiper la rentrée 2018-2019, la municipalité propose à un groupe de travail, enseignants, représentants des parents d'élèves, associations, élus, de mener une réflexion pour un éventuel retour à la semaine de quatre jours.



PPMS, mais qu'est-ce donc ?

Dans le cadre du plan Vigipirate et pour toute autre raison de sécurité, les écoles sont dans l'obligation d'élaborer un PPMS, Plan Particulier de Mise en Sécurité, en partenariat avec la municipalité et l'Education nationale.

Ce PPMS doit être remis à jour régulièrement. Il est obligatoire de sensibiliser les élèves à des exercices d'entraînement "attentat - intrusion" (attaque armée, explosions...) et "phénomène météorologique" (tempête, vents très violents, inondations...).

Ces exercices de simulation ont pour objectifs de :

- Vérifier la reconnaissance des différentes sonneries d'alarme et de leur audition en tout point de l'école.
- Vérifier le bon fonctionnement de la diffusion du message d'alerte et la rapidité de mise à l'abri des enfants en tout point de l'école.
- Vérifier les comportements réflexes des membres de

la communauté éducative (s'échapper, s'enfermer, se mettre à l'abri des bris de vitres dans sa classe ou tout autre local...)

■ Tester la chaîne d'alerte donnée par l'Inspection Académique et l'alerte aux forces de sécurité (police, pompiers, SAMU...)

Un bilan détaillé de ces exercices est toujours adressé à l'Inspection de l'Education nationale juste après ces exercices par le directeur ou la directrice de chaque école. Une alarme avec télécommandes a été installée par la commune d'un montant de 7 305€.

La sécurité de nos enfants n'a pas de prix, faisons en sorte de se préparer le mieux possible.

Inscription à l'école

Les familles doivent se présenter préalablement en mairie aux dates suivantes :

- **Ecole maternelle** : à partir du lundi 5 février
- **Ecole élémentaire** : à partir du 15 avril

Suite à cette inscription, le service scolaire vous délivrera un certificat à présenter à la directrice de l'école concernée afin de procéder à l'admission définitive de votre enfant.

Documents à fournir à la mairie et à l'école :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé de l'enfant

Contact : 01 34 75 28 01

11-17 - inscription

**Programme des vacances d'hiver
du 19 au 23 février**

- Activités à la Maison Pour Tous
- Ciné / McDo : Black Panther
- Laser Quest
- Soirée surprise

Contact : 07 70 09 86 77



Créations Entretien Parcs & Jardins

Abattage • Elagage
Débroussaillage

Frédéric LE PANS

Tél - fax : 01 34 74 93 68
Port : 06 14 13 74 20



Chemin dit des Granges 78820 JUZIERS

Etudes • Projets • Devis



Electricité générale
Courant fort & faible
Batiment - industrie
Dépannage

Tél : 06 74 53 04 51
anmelec@gmail.com

www.anmelec.fr
8 rue des Ruisselets 78820 JUZIERS



233 Avenue de Paris
J U Z I E R S
Tél: 01 34 75 06 50

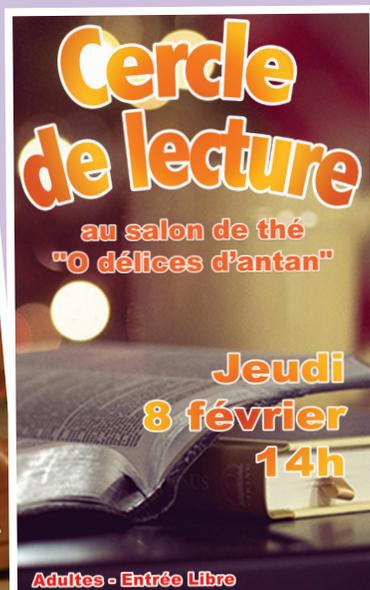


Laverie
automatique
Lavage auto



Ouverture : du Lundi au samedi de 8 h 30 à 19h30
Dimanche de 9 h à 12h30

Les Rendez-vous Bibliothèque



Juziers d'hier et d'aujourd'hui

Vingt-deux juziérois ont mené à terme le concours photos organisé par la bibliothèque Rose Bily en retrouvant puis en reproduisant le lieu où la photographie initiale avait été prise au début du siècle.

■ **Sam Belarbi, élève de 3^{ème} et fidèle lecteur de la bibliothèque a remporté le concours.**

Les coups de cœur du jury

■ Nancy Arcocestelle ■ Eric Ducros
 ■ David Duchemin ■ Famille Pemsel

Du 19 janvier au 7 février, les photos sont exposées à la Maison Pour Tous aux horaires habituels.



Tous au bal costumé !

Samedi 10 février, l'AFJ organise un grand bal costumé à partir de 20h30 au Centre du Bourg.

Il s'agit d'une soirée dansante pour faire la fête et ne pas se prendre au sérieux, derrière un masque ou un déguisement !

Contact : 06 15 76 68 44



Atelier de dessin manga

La bibliothèque Rose Bily organise un nouvel atelier de dessin manga mais cette fois, il sera animé par un jeune garçon, aussi fan de dessin... que de manga !

Mathys a participé l'année dernière au prix Mangawa organisé sur le territoire par la communauté urbaine. Il a été un des lauréats dans la catégorie 11-14 ans, récompensé par GPS&O lors de l'exposition et du concours de dessins qui se sont tenus à la médiathèque des Mureaux en avril dernier. Ses dessins ont remporté l'adhésion d'un large public ! Il vous propose donc de partager sa passion lors d'un atelier qu'il conduira dans le cadre du stage de 3^{ème} qu'il effectue à la bibliothèque.

Inscrivez-vous, vous ne le regretterez pas !

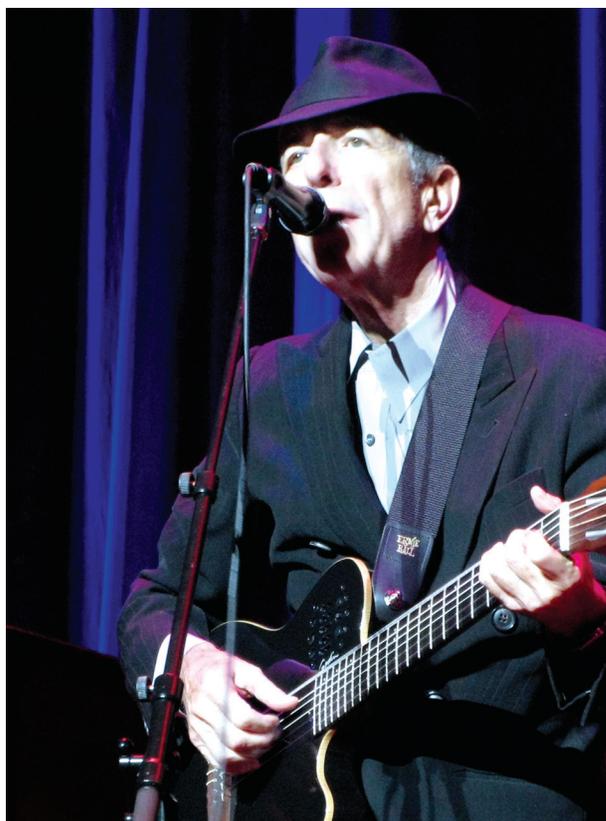
Samedi 10 février à 15h
Réservation : 01 34 75 60 48



Voyage musical

Qui est Leonard Cohen ?

Certes, tout le monde ou presque connaît l'auteur-compositeur chanteur canadien et se souvient qu'il nous a quittés en novembre 2016. Mais qui connaît le poète? Le romancier? Le peintre? Qui connaît le moine bouddhiste? Qui peut citer ses métamorphoses?



Décembre 2017 a marqué les cinquante ans du début de sa carrière musicale et du lancement de son recueil "Songs Of" qui s'ouvre par l'emblématique chanson "Suzanne". L'occasion pour nous de le découvrir ou redécouvrir, écouter ou réécouter son œuvre et se souvenir de ce qu'elle nous glisse à l'oreille et au cœur. En 50 ans et 14 albums studio sa voix aura chuté d'une octave et l'homme aura adopté tous les styles : tour à tour troubadour et icône rock et cool à la Gainsbourg, il n'en sera pas moins resté fidèle à lui-même et à son public, lui offrant une poésie apocalyptique et intimiste, quelque chose d'inoubliable qui éveille et console l'âme.

Le Cœur et Le Colibri : Leonard Cohen, "le chanteur au long cours" est une conférence musicale de Jérôme Louvel qui met en lumière une musique et des textes qui nous parlent directement et nous vont droit au cœur. Elle propose un récit qui les donne à découvrir, tout en dévoilant leur genèse et leur sens ouvert, ou caché... C'est un voyage musical illustré qui couvre les cinquante années de la carrière de l'artiste.

Samedi 17 mars à 20h - Bibliothèque
Entrée libre
Réservation : 01 34 75 60 48

Festival **LES FRANÇOS**, le retour !

Le festival Les Francos est organisé par le Théâtre du Mantois, une compagnie en résidence en Vallée de la Seine, en partenariat avec les villes et structures culturelles de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et des territoires limitrophes. Du 20 mars au 7 avril 2018.

Un homme enquête sur un meurtre dont il s'avèrera être le coupable. Cet homme n'est ni flic, ni véreux, mais roi ; un roi sincère et droit, dans sa quête de vérité, jusqu'à l'aveuglement. Il pourrait être le héros du premier polar de l'histoire de la littérature occidentale, si sa vie n'était une tragédie. Car cette ultime enquête le confrontera à sa propre identité et à la malédiction existentielle inséparable de toute condition humaine : l'impossibilité de se connaître soi-même.

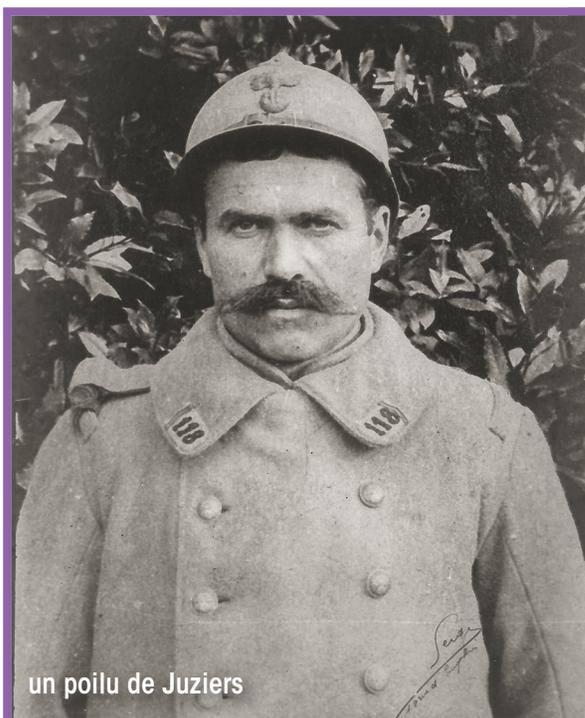
Cet homme, on l'aura reconnu, c'est Œdipe roi.

L'école de création du Théâtre du Mantois revisite ses classiques, avec cette adaptation fidèle d'Œdipe Roi de Sophocle, quoiqu'un peu irrévérencieuse. Un spectacle choral pour huit comédiens, sur fond de rébétiko, la musique des migrants du Pirée, d'hier et d'aujourd'hui, ponctuée de quelques verres d'ouzo pour redire à notre façon, la force et l'intemporalité du mythe d'Œdipe.



A partir de 13 ans
Jeudi 29 mars à 20h - Bibliothèque
Réservation au 01 34 75 60 48

La Saint Patrick arrive à Juziers
Samedi 17 mars
Réservation : AFJ - 06 15 76 68 44



un poilu de Juziers

Guerre 14 - 18 A la recherche de documents d'époque

Dans le cadre des préparatifs d'une exposition sur la première guerre mondiale, le service patrimoine de la mairie recherche des documents originaux concernant Juziers, photos, livrets militaires ou témoignages écrits.

Vous pouvez déposer vos documents en mairie. Ils vous seront restitués à la fin de l'exposition.

Kaléidanse aux USA



Trois danseuses ont participé début janvier à la finale UCWDC de country et danse en ligne à San Francisco. Entraînées par leur coach, Catherine Andrin, nos frenchies ont obtenu des résultats plus que satisfaisants au vu du haut niveau de la compétition américaine :

Yohana : 4^{ème}/ 11 compétitrices en Open Newcomer
Nathalie: 4^{ème}/ 7 compétitrices en Silver Intermédiate
Kathleen : Championne du Monde en niveau Open Novice

Kaléidanse a en charge l'organisation des Régionaux FFDanse Ile-de-France le 29 avril prochain au gymnase de la Plaine des Sports à Buchelay.

L'année commence bien chez Kaléidanse !

Les entrainements qui ont eu lieu dans la salle de danse de la MPT ont certainement participé à cette victoire !

Football club

**4^{ème} édition
du tournoi de Pâques**

du FC Juziers

31 mars et 1^{er} avril

Samedi : catégories U9 - U13
Dimanche : catégories U14 - U15

**Tous au stade pour un grand
moment sportif !**



Course Synapse color, ouvrez vos chakras !

Avec le soutien des mairies de Juziers et Mézy-sur-Seine et l'aide de Stéphane Jeanne, maire de Oinville-sur-Montcient, Synapse MPT-MJC organise la première course color des Yvelines le dimanche 18 mars.

Synapse
Course Color

En courant, en marchant,
en s'amusant!...

Dimanche 18 mars

Juziers - Mézy / Seine

Départ 9h
Jardin MPT de Juziers
6 ou 12 km

Inscription : maisonpourtousjuziers.fr
njuko.net/synapse-color-2018/select_competition

La color fun juziéroise est une course ou une marche de 6 ou 12 km entre Juziers et Mézy-sur-Seine.

Le principe est de passer sous un portique et à chaque kilomètre recevoir de la poudre colorée. En Inde, chaque couleur correspond à une ouverture de chakra. C'est une façon de chasser l'hiver pour mieux accueillir le printemps. Cet effort physique purifie le corps.

Il ne s'agit pas d'être le plus rapide ou de franchir la ligne d'arrivée en premier. Les mots d'ordre sont couleurs, amusement et plaisir !

Sportifs, inscrivez-vous !

Dans le cadre de l'aide apportée aux 73 communes et à ses associations, une demande de subvention a été déposée auprès du service sport de la communauté urbaine.

Pour encadrer la course, Synapse recherche des bénévoles.

Contact : mpt@juziers.org
01 34 75 60 41

L'énergie, c'est la vie...

Synapse organise un stage de bioénergie le samedi 10 février de 9h30 à 17h au Centre du Bourg.

Stage animé par Yann Froger, bioénergéticien - sophrologue

C'est une méthode d'équilibrage pour une remise en forme physique et psychique. L'équilibrage énergétique consiste à faire circuler l'énergie pour harmoniser les centres d'énergie vitale appelés chakras afin de rééquilibrer le corps et l'esprit.

Cette énergie va dissoudre dans le corps des blocages responsables d'un grand nombre de problèmes organiques, psychologiques, présents ou anciens et pourra ainsi prévenir des maladies.

L'équilibrage énergétique aide à évacuer le stress, les émotions refoulées et profondes.

Sur inscription - places limitées
Contact : 06 76 81 58 59 - 01 34 75 60 41

Arrêt sur Images

18 novembre



Noces d'or

Danielle et Daniel Ballagny se sont à nouveau dit "oui" en passant devant le maire pour célébrer leurs noces d'or. Félicitations aux jeunes mariés.

FNACA

Weekend ensoleillé pour cette croisière sur la Seine à bord du Botticelli (Paris-Poissy-Paris) où les couleurs dorées de l'automne ont été appréciées. En soirée, cabaret spectacle sur le thème de Montmartre et du Moulin Rouge.

25 & 26 novembre



3 décembre



Sainte-Cécile

Ambiance festive lors du concert de l'Orchestre d'Harmonie avec au programme un répertoire plus que varié.

Noël des enfants

Succès assuré pour le spectacle de Noël de l'AFJ : plus de 200 enfants ont répondu présent au rendez-vous du père Noël !

6 décembre



Arrêt sur Images

8 décembre



Illumination du sapin, Téléthon

A l'initiative du CME, l'illumination d'un sapin de Noël a eu lieu dans la closerie Rose Bily. Les décorations du sapin ont été en partie réalisées par les enfants. Bravo !

Cette année grâce à la générosité des juzziérois le montant des dons pour le Téléthon s'est élevé à 3 304€. Une animation comme toujours de qualité. Merci aux associations présentes.

Colis de Noël

Le traditionnel colis des seniors a été distribué par le maire et les conseillers municipaux. Un accueil chaleureux leur a été réservé..

13 décembre



22 décembre



"Comme en soi-même"

Quoi de mieux que l'interprétation chevronnée d'une lectrice hors normes pour révéler toute la beauté et la puissance de l'écriture de Marcel Proust. Annick Jouanne nous a guidés avec virtuosité dans les méandres d'une langue riche et profonde. Et le public présent a bien volontiers acquiescé aux dires de Marcel : "On aime toujours un peu à sortir de soi, à voyager, quand on lit..."

ETS ALMIN HORTICULTEUR

**VENTE DIRECTE
PRODUCTEUR**

**Plantes vertes
Plantes fleuries
Plantes à massifs**

Tél. : 01 34 74 07 41



75 rue de La Haye 78130 LES MUREAUX

N'HAIRJ 2

Salon de coiffure

♀ FEMININ - MASCULIN ♂
JUNIOR

01 34 75 27 91

**3 rue de la Poste
78 820 JUZIERS**

Lundi - Mercredi:
9 h - 19h
Mardi - Jeudi:
9h-12h - 14h-19 h
Vendredi:
9h-20h
Samedi:
9h-18h



Veronique Art

Veronique Poirot-Behue

Site internet : www.veroniquart.com
e-mail : behue.veronique@orange.fr



*Crée et décore, à la main,
toutes pièces de porcelaine
et de faïence ainsi que
vos cuisines et salles de bains*



Tél: 01 34 75 69 15

**3 impasse du Capron
78 820 JUZIERS**



A.S. PROTECTION

ALARMES • VIDÉOSURVEILLANCE • CONTRÔLES D'ACCÈS • INTERPHONIE

J. GESLAN - MERICOURT

Antenne télévision
Alarme intrusion
Vidéo protection
Interphonie
Automatisme
Electricité

**DEVIS
GRATUIT**

Tél: 01.30.63.92.54

19 Route de Bonnières
78270 MERICOURT
antenne-service-27@orange.fr
Siret: 305 305 302 00039

Le contenu de cette tribune n'engage que la responsabilité de leurs auteurs

Juziers Rive Droite

Sur toutes les voies publiques qui longent les propriétés ou habitations, les riverains sont tenus d'entretenir les trottoirs et accotements, devant leur habitation, de manière à permettre une circulation facile aux piétons.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la neige n'a pas fait son apparition, mais force est de constater que certains riverains ne respectent pas cette obligation, laissant des feuilles pendant plusieurs semaines sur leur trottoirs, mettant ainsi en difficulté les piétons empruntant ces voies.

Si un accident survient sur un trottoir et que la victime estime que cet accident s'est produit suite à un manquement aux obligations d'entretien du trottoir, elle peut engager des poursuites à l'encontre des riverains concernés.

* En vertu des articles 1382 du Code civil ("Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer") et 1383 ("Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.")

Jean-Yves Rebours

Juziers bleu Marine

Un projet industriel qui met gravement en danger l'environnement et la santé publique n'est pas une question "d'opinion"* (des goûts et des couleurs...). Il relève du délit pénal de "mise en danger (...)".

- L'expansion de la cimenterie impacte **les 50 prochaines années** de la commune et de ses habitants.

Nous, élus, devons à nos concitoyens administrés toute transparence et information sur ce dossier lourd de conséquences. Le devoir de la municipalité est de **protéger, informer, communiquer**. Et non de censurer, diaboliser, ou d'être "pour" ou "contre" *(sic).

Les puissants moyens de communications de la commune sont là pour publier :

1)- Le dossier "Calcia-Heidelberg", présentant précisément ses objectifs et ses **aspects positifs**.

2)- Le dossier "AVL3C"**, compilant les données scientifiques et officielles indiquant les **aspects négatifs** de ce projet.

Cette démarche sera loyale, objective et impartiale : Instruit, le débat sera crédible.

Donc, les choix seront audibles...

L'actuel bulletin municipal gaspille assez de pages pour déguiser en "reportages" de simples publicités, ou ne rien dire du tout !

- Nous rappelons **à nouveau** que le B.M devrait en premier lieu servir à publier le contenu des séances du Conseil ! Ça s'appelle juste le degré n°1 de la Démocratie.

Marc Ferry

* BMn91p29

** Projet CALCIA – HEIDELBERG pour information : - AVL3C : www.facebook.com/pg/vexinzone109 + <http://www.avl3c.org/>

La Boucherie du Village

BOEUF - VEAU - AGNEAU - PORC - VOLAILLES
CHARCUTERIE MAISON

viande Label Rouge



Livraison gratuite

28 rue de la Poste-Juziers - Tél. : 01 34 75 61 11
laboucherieduvillage.fr

Boulangerie - Pâtisserie

Pedro & Catherine



Du mardi au samedi :
de 7h à 13h
et de 15 h30 à 20 h

Dimanche :
de 7h à 13h

Tél. : 01 34 75 60 45
3 rue du Commerce 78820 Juziers

Agenda

FEVRIER

Samedi 3

➤ Ainsi font font font
jusqu'à 3 ans
10h - Bibliothèque
Municipalité

➤ Théâtre : "Gare au Gorille"
21h - Centre du Bourg
Municipalité

Mardi 6 février

Après-midi jeux adultes
14h - Bibliothèque
Municipalité

Mercredi 7

➤ Après-midi intergénérationnel
14h30 - Centre du Bourg
Les Fripounets - AFTJ

Vendredi 9

➤ Cafés musicaux - Philippe Delisle,
pianiste
20h30 - 39 rue des Ruisselets
EMCR

Samedi 10

➤ Bal costumé
20h30 - Centre du Bourg
AFJ

Dimanche 11

➤ Loto
14h - Maison Pour Tous
L'Ecole en Fête

Samedi 17

➤ Repas solidarité
"Dans mon jardin"
14h - Bibliothèque
Municipalité

➤ Heure du conte
19h - Centre du Bourg
Association paroissiale

Jeudi 22

➤ Repas mensuel
12h - Centre du Bourg
Age d'Or

MARS

Samedi 3

➤ Repas annuel
20h - Centre du Bourg
Société de chasse

Vendredi 9

➤ Cafés musicaux So Piano Voice
20h30 - Centre du Bourg
EMCR

Samedi 17

➤ Fête de la Saint-Patrick
20h - Centre du Bourg
AFJ

Dimanche 18

➤ Course color
9 h - Maison Pour Tous
Synapse MJC - MPT

Lundi 19

➤ Commémoration du 19 mars
18h - Monument aux Morts
Municipalité

Jeudi 22

➤ Repas mensuel
12h - Centre du Bourg
Age d'Or

Dimanche 25

➤ Concert de chorales au profit de la
Caisse des écoles
17h - Centre du Bourg
EMCR



coiffeuse
à domicile
Nathalie Noël
01 34 75 29 41
La coiffure
chez vous

Pour prendre vos rendez-vous appelez après
18 h sinon laissez un message sur le répondeur
n° de siret : 51208675200015

ETS FAUCON S.A.R.L.



démolition
terrassement
matériaux
transports

Matériaux - Démolition
Terrassement - Transport

Tél.: 01 30 93 61 31
Fax.: 01 30 93 61 29

37, avenue du Colonel Fabien - 78440 GARGENVILLE

AGV

Notre meilleure publicité : "Le bouche à oreille"

REYL IMMOBILIER

- Estimation gratuite -
- Spécialiste de votre ville depuis 1975 -

01 30 93 60 67
www.reyl-immo.com



ENT. CLISSON
PLOMBERIE - SANITAIRE - DEPANNAGE

CRÉATION ET RÉNOVATION DE SALLES DE BAIN DE A À Z

15 ROUTE D'APREMONT, 78250 MEZY SUR SEINE
TEL/FAX 01 34 75 23 50 - PORT. 06 62 81 24 64
SIRET N°444 227 086 00014



Agence du Golf

Expérience - Compétence
Pour les transactions
Achat - Vente - Location



Pour la gestion de vos biens et le syndic

www.agencedugolf.fr
e-mail: transaction1@agencedugolf.fr

116, av de Paris 78820 JUZIERS **01 34 75 60 18**



Votre cadre de vie est aussi le nôtre.



Hôtel de ville de Bagnolet réalisé avec du ciment de l'usine de Gargenville



Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville
Tél. : 01 34 97 18 00
www.ciments-calcia.fr



Laurent TRIGANO

Electricité générale - Dépannage, mise en conformité - Interphone - Alarme
Chauffage - Climatisation réversible - Contrat d'entretien

2, rue de la Citerne 78820 JUZIERS

Tél. : 06 77 72 14 13

e mail : trigelec@orange.fr

